

# Présidentielle: l'autre campagne a commencé

A partir d'aujourd'hui et jusqu'au 16 mars, le Conseil constitutionnel recueille les parrainages pour les candidats. Cinq cents signatures d'élus sont requises... et seront rendues publiques

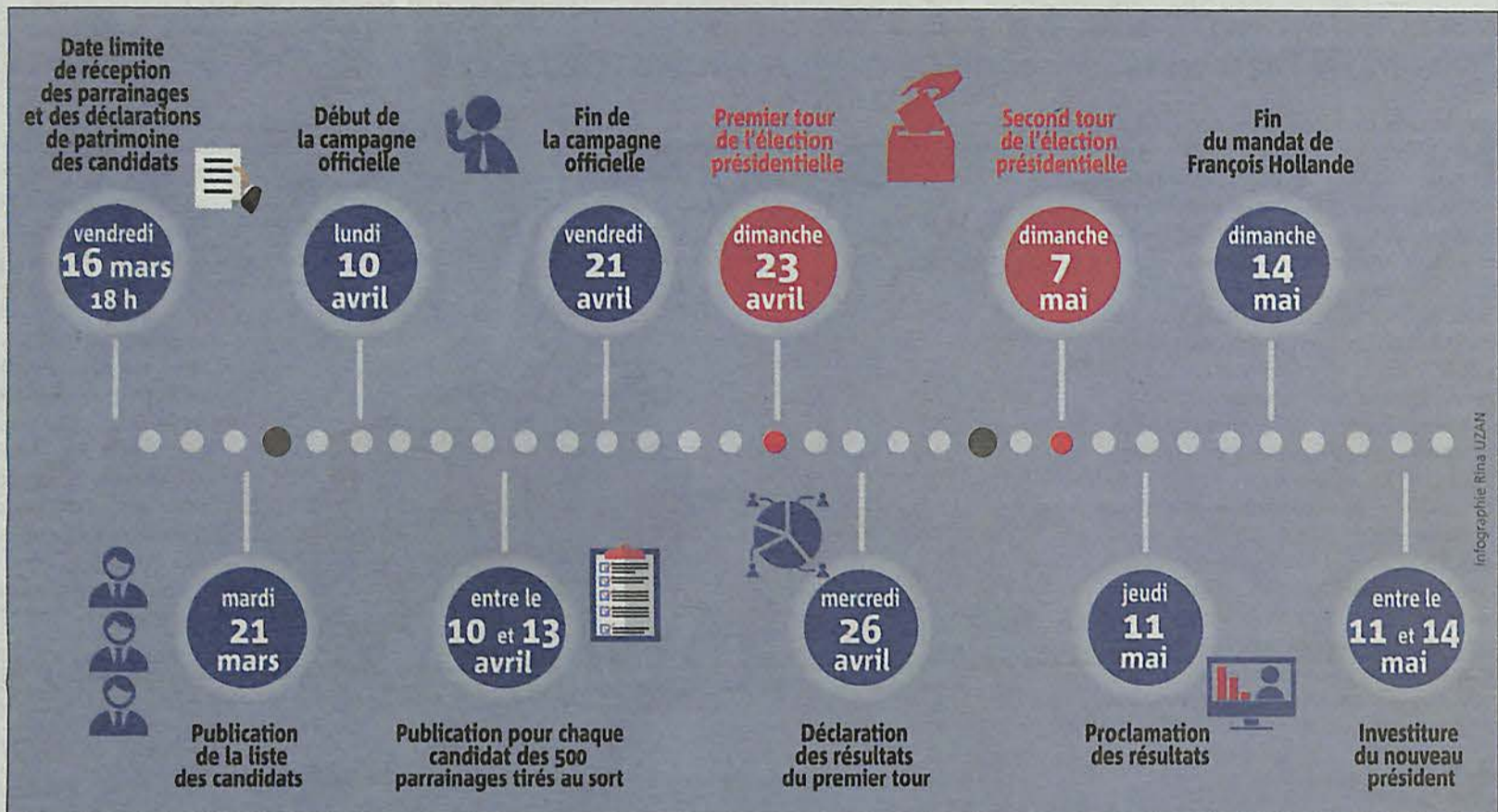
Il sont plus de soixante à avoir fait acte de candidature. Et ils seront certainement moins d'une dizaine à prétendre endosser le costume de président de la République.

Moins d'une dizaine... Et encore. Car l'élection présidentielle 2017 est régie par la loi du 25 avril 2016: celle de la transparence des parrainages. Ces derniers – transmis au Conseil constitutionnel à compter d'aujourd'hui et jusqu'au vendredi 16 mars – seront en effet rendus publics.

«La recherche des parrainages, c'est l'autre campagne!» résume, pour Nicolas Dupont-Aignan, Olivier Clodong, délégué national Debout la France, en charge des élections.

Une «campagne dans la campagne» souvent débutée avant même l'entrée en campagne du candidat. Une raison à cela: sur 42 000 «parrains» potentiels, près de la moitié évitent de se positionner, et la règle sur la transparence risque encore de modifier d'autant le fragile équilibre. «Sur les 20 000 élus qui s'engagent en moyenne [comme c'était le cas en 2012, Ndlr], vous comptez déjà environ 4000 LR environ, autant pour le PS... Reste 12 000 parrains pour une dizaine de candidats.» Et sachant que cette année, «la règle sur la transparence va compliquer encore plus les choses...»

D'autant que chaque candidat doit pouvoir s'appuyer sur une bonne marge



Aujourd'hui est publié le décret de «convocation des électeurs», qui donne le coup d'envoi de l'élection présidentielle. Jusqu'au 14 mai environ, date limite du mandat de François Hollande, le calendrier est jalonné de plusieurs rendez-vous. (Infographie Rina Uzan)

de sécurité: «La barre des 500 n'est pas une barre en soi», concède encore l'équipe de Nicolas Dupont-Aignan, qui, en toute transparence, annonce: «En 2012, Nicolas Dupont-Aignan comptait 782 pré-parrainages; il a obtenu 708 parrainages.»<sup>(1)</sup>

## ● Les qualifiés «d'office»

Campagnes entachées d'affaires de la vie politique ou non, François Fillon, Benoît

Hamon, Marine Le Pen sont assurés de disposer de leurs 500 parrainages obligatoires pour prétendre se présenter sur la ligne de départ. Pas de doute non plus pour Jean-Luc Mélenchon, à qui les élus communistes apporteront leur signature.

## ● Les qualifiés (plus que...) probables

Le premier d'entre eux: Emmanuel Macron, bien entendu. Si, dans son équipe de campagne, on refuse

d'avancer des chiffres sur le nombre de promesses de parrainages et les confirmations à venir, on est «très confiant» sur la question. Nicolas Dupont-Aignan devrait également être en mesure de se présenter. «Nous avons l'expérience de 2012», explique encore Olivier Clodong, confiant lui aussi sur le fait d'enregistrer le nombre de parrainages nécessaires.

## ● Les (très) peu probables

Yannick Jadot pour commencer. Le vainqueur de la primaire EE-LV devrait très probablement rallier le camp Hamon... Sous réserve, laisse-t-on entendre dans les cercles bien informés, d'un accord sur un nombre de circonscriptions aux prochaines législatives. Michèle Alliot-Marie refuse – selon nos confrères de RTL – de communiquer sur la question. Henri Guaino n'a pas donné suite à nos demandes. Les deux «dissidents» à droite ne devraient pas être en mesure de se présenter. Autre dissidente à droite: Rama Yade. «On est con-

## Le chiffre

# 42 000

C'est, environ, le nombre d'élus habilités à parrainer un candidat à l'élection présidentielle, et donc à transmettre au Conseil constitutionnel leur parrainage, qui sera publié par celui-ci sur son site.

fiant», dit-on dans son entourage. Quelque 400 promesses écrites auraient été enregistrées, d'autres orales... Pas suffisant, vu d'ici, pour espérer valider sa candidature.

## ● Les (peu) probables

Jacques Cheminade assure disposer de «plus de 500 promesses de parrainages». Reste à vérifier que les intentions se confirment auprès du Conseil constitutionnel. Situation assez proche pour Jean Lassalle, qui a affirmé hier disposer de 486 promesses. Pierre Larrourou pour Nouvelle Donne, ainsi que Philippe Poutou pour le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) peinent, eux, à trouver les parrainages nécessaires.

## ● Ça serait dommage

La candidate de Lutte ouvrière, Nathalie Arthaud, sera-t-elle au rendez-vous? Elle en est convaincue. Ce serait tout de même un camouflet que de ne pas voir Lutte ouvrière au premier tour: le parti participe au scrutin depuis 1974, avec Arlette Laguiller.

## ● Les recalés sans (aucun) doute

Le Christ cosmique Sylvain Durif, et les quelque 50 autres candidats autoproclamés... comme tous les cinq ans!

K. M. kmichel@nicematin.fr

## Un «scandale» aux yeux d'Alexandre Jardin

«On n'a pas eu de problème pour enregistrer des promesses de parrainages, en revanche je suis très inquiet sur la conversion de ces promesses en parrainages confirmés» auprès du Conseil constitutionnel. L'écrivain Alexandre Jardin, candidat de la société civile, est amer: il ne bénéficiera sans doute pas des parrainages nécessaires pour prétendre au débat républicain sur la scène médiatique... Comme lui, Charlotte Marchandise, élue dans le cadre de la primaire citoyenne (sur Internet), ne devrait pas compter sur les 500 signatures. «J'ai bon espoir de parvenir à la moitié» confie-t-elle, espérant aussi un «effet de

basculement» sur son nom pour pouvoir défendre ses idées au premier tour de la présidentielle. En cause: «la règle de la transparence», dénonce Alexandre Jardin, pour qui de «nombreux élus ne prendront pas le risque d'être catalogué "à la marge"...» Et de pointer les effets pervers de la loi NOTRe, qui «correspond à une reprise en main des partis sur le territoire... Quand vous appartenez à une intercommunalité, et en sachant que votre soutien sera rendu public...» Beaucoup d'élus vont y réfléchir à deux fois et ce, en dépit de la pluralité nécessaire à l'exercice démocratique.

1. Des parrainages peuvent être écartés par le Conseil constitutionnel pour de multiples raisons comme, par exemple, une mauvaise orthographe du nom du candidat, etc.